

TOURNOI NATIONAL B DE TENNIS DE TABLE DU CJM BOURGES
Homologué FTT :

1. Généralités

Le club du Cercle Jean Macé Bourges Tennis de Table organise son tournoi national (B) les :

Samedi 27 et Dimanche 28 Mai 2017.

Gymnase Yves du Manoir
135 Rue de Turly
18000 BOURGES

Ce tournoi national est ouvert à tous les joueurs et joueuses, licenciés FTT portant la mention « certificat médical présenté ». Ce tournoi est homologué :

La dotation globale du tournoi est de 4994 Euros (dont 70 euros en lots).

Le classement des joueurs pris en compte sera le classement de la saison 2016/2017 phase 2. Les résultats seront comptabilisés pour la 2^{ème} phase 2016/2017.

Ce tournoi se déroulera sur 27 tables.

Juges-arbitres : Bernard THIBERT JA3
Cyril BERNAT JA3
Joël BEAUCREUX JA2
Jean Paul BRUNET JA1

2. Organisation générale

Les tableaux : A, B, C, D, E, F, G, J, K, L, M, N, O, P seront limités à 60 joueurs (euses).

Les tableaux (Q) Jeunes (cadets avec maxi 799 points) et (I) TS Dames : seront limités à 48 joueurs(euses).

Le tableau H (doubles), [cumul maximum 3300 points](#), est limités à 64 doubles.

Les tableaux de moins 12 joueurs (euses) ou Doubles seront annulés.

Les récompenses seront remises lors du podium dès la fin du tableau concerné, Les récompenses non réclamées à ce moment resteront acquises à l'association.

Tableau: A, B, C, D, E, F, G, J, K, L, M, N, O, P

Récompenses : de 12 à 33 joueurs (euses) 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème}
A partir de 34 joueurs (euses) : 8 premiers.

Tableau : H (doubles)

Récompenses : de 12 à 23 doubles : 1^{er}, 2^{ème}.
A partir de 24 doubles : 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème}

Tableau : I, Q

Récompenses : De 12 à 18 joueurs (euses) 1^{er}, 2^{ème}.
A partir de 19 joueurs (euses) : 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème}

TABLEAU DES DOTATIONS

Samedi 27 Mai 2017

Tableau	Désignation	Droits d'inscription		HORAIRE		Répartition récompenses					
		N°		Paiement anticipé	Paiement sur place	Fin du pointage	Début du tableau	1er	2ème	3/4ème	5 à 8ème
A	500 - 899			8 €	9 €	11H00	11H30	80 €	40 €	15 €	8 €
B	500 - 1099			8 €	9 €	08H30	09H00	80 €	40 €	15 €	8 €
C	500 - 1299			8 €	9 €	12H15	12H45	100 €	50 €	20 €	10 €
D	500 - 1499			8 €	9 €	09H45	10H15	100 €	50 €	20 €	10 €
E	500 - 1699			8 €	9 €	11H00	11H30	100 €	50 €	20 €	10 €
F	500 - 1899			8 €	9 €	08H30	09H00	120 €	60 €	25 €	12 €
G	500 - 2099			8 €	9 €	13H30	14H00	160 €	80 €	35 €	15 €
H	DOUBLES			6 €	7 €	16H45	17H15	200 €	100 €	50	

Dimanche 28 Mai 2017

Tableau	Désignation	Droits d'inscription		HORAIRE		Répartition récompenses					
		N°		Paiement anticipé	Sur place	Fin du pointage	Début du tableau	1er	2ème	3/4ème	5 à 8ème
I	TS Dames			4 €	5 €	12H30	13H00	60 €	30 €	10 €	
J	TS M			10 €	11 €	13H30	14H00	500 €	250 €	110 €	40 €
K	500 - 2199			8 €	9 €	08H30	09H00	220 €	110 €	45 €	15 €
L	500 - 1799			8 €	9 €	10H30	11H00	120 €	60 €	25 €	12 €
M	500 - 1599			8 €	9 €	09H30	10H00	100 €	50 €	20 €	10 €
N	500 - 1399			8 €	9 €	11H30	12H00	100 €	50 €	20 €	10 €
O	500 - 1199			8 €	9 €	08H30	09H00	80 €	40 €	15 €	8 €
P	500 - 999			8 €	9 €	10H30	11H00	80 €	40 €	15 €	8 €
Q	JEUNES Cadets max 799 points			4 €	5 €	11H30	12H00	LOTS	LOTS	LOTS	

3. INSCRIPTIONS

Les inscriptions devront parvenir impérativement avant le 26 Mai 2017

Téléphone : Maxime CHANTEREAU : 06 28 91 36 21
Bernard THIBERT : 06 76 78 58 35

Mail : cjmbtt@gmail.com

Courier : Maxime CHANTEREAU
11 chemin des prébendes
18000 Bourges

Règlement anticipé par chèque à l'ordre de : CJM BOURGES TT (attention le chèque doit impérativement être réceptionné le 26 Mai 2017 au plus tard)

Remise inscriptions : 3 tableaux de simple samedi = - 3 €
3 tableaux de simple dimanche = - 3 €
3 tableaux de simple samedi + 3 tableaux de simple dimanche = - 8 €

Un joueur ne pourra pas s'inscrire dans 2 tableaux débutant à la même heure.

4. REGLEMENT

Article 1 : Tous les tableaux se joueront par poules de 3 joueurs, les 2 premiers de chaque poule seront ensuite répartis dans un tableau final à élimination directe.

Article 2 : **Fin du pointage 30 minutes avant le début du tableau. Seuls les joueurs qui auront pointé pourront participer au tableau concerné.** Tout Joueur non pointé à cette échéance sera déclaré forfait et ne pourra réclamer le remboursement du tableau concerné. Le tirage au sort des poules sera effectué à l'issue du pointage.

En fonction du nombre des inscriptions, le juge-arbitre pourra être amené à modifier la formule.

Article 3 : Le juge arbitre du tournoi sera seul habilité à régler les litiges prévus ou non au présent règlement et à prendre les décisions nécessaires au bon déroulement de l'épreuve. Ses décisions seront sans appel.

Article 4 : Le règlement appliqué est le règlement fédéral FFTT, la tenue de sport sera exigée dans les aires de jeu. Les balles de **couleur blanche** seront fournies par l'organisateur. **Attention pas de tenue de sport blanche (short et maillot).**

Article 5 : Chaque joueur pourra s'inscrire dans 3 tableaux de simple par jour + tableau doubles (H). Tous les tableaux sont mixtes, excepté le tableau Toutes Séries Dames (J).

Article 6 : Le tableau (Q) Jeunes est ouvert, maximum cadet avec au plus 799 points.

Article 7 : Les poussins ne peuvent participer qu'au tableau (Q)

Article 8 : Chaque joueur devra être en possession de sa licence.

Article 9 : Tout joueur qui par sa conduite causera des perturbations ou refusera d'arbitrer se verra exclu de son tableau ou du tournoi et un rapport sera envoyé à la commission sportive compétente.

Article 10 : Les parties se dérouleront au meilleur des 5 manches en 11 points.

Article 11 : Le forfait sera prononcé 5 minutes après l'appel de son nom.

Article 12 : L'arbitre ou le vainqueur devra restituer la balle à la table des Juges-Arbitres dès la fin de chaque partie, avec la plaquette, le crayon et la fiche de partie correctement remplie.

Article 13 : Ouverture de la salle à partir de 07H00.

Article 14 : La compétition se déroulera sans interruption. Une buvette sera mise en place avec boissons et sandwichs.

Article 15 : Tout engagement vaut acceptation du présent règlement. Le CJM BOURGES décline toute responsabilité civile et pénale en cas de perte, vol, bris de matériel ou accident pouvant survenir lors du tournoi, dans la salle, les vestiaires, les abords et le trajet.